

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 15 février 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant le montant de l'indemnité mensuelle de service allouée aux fonctionnaires du ministère chargé du budget détachés au sein du service de la trésorerie aux armées.

Du 23 janvier 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant le montant de l'indemnité mensuelle de service allouée aux fonctionnaires du ministère chargé du budget détachés au sein du service de la trésorerie aux armées.

Du 23 janvier 2018

NOR A R M H 1 7 3 2 1 1 3 A

Texte abrogé :

A compter du 1er février 2018 : Arrêté du 25 septembre 2006 (N.i. BO ; JO n° 233 du 7 octobre 2006, texte n° 10 ; JO/326/2006 ; BOEM 420-0.6).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 420-0.6

Référence de publication : JO n° 25 du 31 janvier 2018, texte n° 17 ; signalé au BOC n° 6/2018.

JORF n° 25 du 31 janvier 2018, texte n° 17